

Youssef ne fut vendu son seigneur que le 1^{er} juillet.

M. Mehemmedou voulut bien continuer à enlever les ordres dans le secteur qu'il désignait, mais M. Blandet abandonna son seigneur le 31 Mai. M. Mehemmedou accepta de bonne grâce de rompre pendant le mois de Juin l'existence du seigneur abandonné par M. Blandet, selon les précédents bien entendu.

M. Mehemmedou ne fut évidemment pas assez embauché pour les commes de seigneur et seigneur d'été mais il vendit avec beaucoup de bon vouloir un seigneur certain à la ville.

Pour ces raisons, la Commission des Services estimer qu'il y a lieu de payer à M. Mehemmedou pour le mois de Juin 1955 le seul seigneur seigneur pour les mois d'été sort:

- pour le seigneur du Parc et du Bouda

$$297.777^{00}/\text{seigneur de 1955} \times 3 = 683.331$$

5506

- pour le seigneur de Soudabou

$$477.777 (\text{seigneur de 1954}) \times 3 = 233.331$$

$$\text{au total} \quad \underline{\quad 916.662 \quad}$$

Le Conseil Municipal.

Exprime les protestations de la Commission des Services et de vice que le mandatement est relatif à l'article 14 du Chapitre III du budget

M. Blandet s'oppose à l'adoption des mandaments à M. Mehemmedou pour le seigneur d'été et a fait preuve d'égards pour une partie de ses mandaments dans le mandat 5294 et la phrase pour motifs au point, les seigneurs affectés s'opposent dans l'exécution du